Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

Service commun des
personnels enseignants
1er degré

Affaire suivie par :
Florence BOUCARD
04 67 91 52 72

courriel
ce.dsden34scpe1d@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Montpellier, le mercredi 13 janvier 2016

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'éducation nationale
de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
Les instituteurs et professeurs des écoles
du département de l'Hérault
Pour attribution

Mesdames les Inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
Pour information

OBJET : Appel à candidatures – rentrée 2016.

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature pour les recrutements sur fonctions spécifiques
Annexe 2 : fiche de candidature pour les recrutements sur poste à profil spécifique

Certaines fonctions, en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement, sont attribuées à titre définitif, hors barème et selon une procédure particulière.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.
Les fiches de postes respectives sont disponibles sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

Les fonctions suivantes nécessitent de la part des candidats des compétences professionnelles particulières (cf. Fiches des postes à profil – site DSDEN34). Elles sont de deux types :

I-Recrutement sur fonctions spécifiques

1) Liste des fonctions spécifiques

a- Poste de responsable de Centre de Ressource
b- TR Gens du Voyage
c- Poste UPE2A
d- Postes de Professeur des Ecoles – Maître Formateur en langues vivantes
e- Classes Relais
f- Postes spécialisés en ASH (Hôpitaux, MDPH, Maison d'arrêt, Enseignant référent pour élèves handicapés, CLIS TED)
g- Poste du dispositif « plus de maîtres que de classes »
h- Poste d'enseignant de classe spécifique d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

2) Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :
- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 1 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- **transmettent ce dossier au SCPE 1er degré par mail (ce.dsden34scpe1d@ac-montpellier.fr) pour le 25 janvier 2016 au plus tard.**
- seront ensuite convoqués devant une commission départementale **via leur adresse mail professionnelle**.
- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

3) Traitement des candidatures

La commission émet un avis (favorable ou défavorable).
Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

4) Calendrier des opérations

Lundi 25 janvier 2016 : date limite de retour des candidatures par mail (ce.dsden34scpe1d@ac-montpellier.fr).

Mercredi 3 février 2016 après-midi : commissions d'entretien.

CAPD du 15 mars 2016 : résultats des commissions.

II- Recrutement sur poste à profil spécifique

1) Liste des postes à profil spécifique

a- Poste de conseiller pédagogique de circonscription
b- Poste de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire
c- Poste de directeur en REP+
d- Poste de directeur en école de 14 classes et +
e- Poste fléché « langue en section internationale »

IMPORTANT : le détail de fonctionnement de certains postes à profil offerts au mouvement fera l'objet d'une publication sur le site de la DSDEN après le CTSD du 10 février 2016.

2) Procédure

Les candidats sollicitant une affectation sur l'un de ces postes :
- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe 2 – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- **transmettent ce dossier au SCPE 1er degré par mail (ce.dsden34scpe1d@ac-montpellier.fr) pour le 14 février à minuit au plus tard.**
- seront ensuite convoqués, **via leur adresse mail professionnelle** , devant une commission départementale qui proposera un classement à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault.
- procèderont obligatoirement à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

ATTENTION :
Une candidature sur l'un de ces postes nécessite à la fois, de renseigner la fiche de candidature et de saisir sur SIAM via I-PROF ce même vœu. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre seulement de ces conditions serait réalisée, la candidature ne pourrait être prise en compte.

3) Traitement des candidatures

Le vœu exprimé sur l'un de ces postes ne sera examiné qu'à la condition d'avoir été formulé en premier. En cas de vœux multiples sur des postes attribués hors barème, ils devront se suivre (ne pas intercaler de vœu sur poste ordinaire). Ils seront alors examinés dans l'ordre de leur formulation.

Les enseignants seront affectés sur le vœu correspondant, « hors barème » selon le rang de classement établi par la commission.

4) Calendrier des opérations

Dimanche 14 février à minuit : date limite de retour des candidatures par mail (ce.dsden34scpe1d@ac-montpellier.fr).

Mercredi 17 février après-midi et/ou mercredi 9 mars après-midi: commissions d'entretien.

CAPD du 15 mars 2016 : résultats des commissions.

SIGNALE : les postes à profil qui se libèreraient en cours de mouvement seront traités ultérieurement.

Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
D.S.D.E.N. de l'Hérault
la Secrétaire générale
Adjointe au secrétaire général d'académie
chargée du département de l'Hérault

Martine BOLUIX